

**Commune d'ETTERBEEK**  
**Urbanisme et Environnement**  
**Monsieur Alex MAGOTTEAUX**  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
**B – 1040 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : U06/YS/AM/7397  
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.126/s.397  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Chaussée de Wavre, 479. Remplacement de la porte d'entrée.

En réponse à votre lettre du 22 août 2006, en référence, reçue le 24 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 septembre 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'immeuble concerné par la demande est une maison datant d'avant 1932, recouverte ultérieurement d'un parement de briquettes jaunes. Située le long de la chaussée de Wavre, elle s'inscrit dans un alignement de petites maisons néoclassiques de deux ou trois travées, s'élevant sur trois ou quatre niveaux.

Elle est également située dans la zone de protection de la maison Hap, sise chaussée de Wavre, 508.

La demande porte sur le remplacement de la porte d'entrée qui se compose d'un vantail unique en bois, dont le panneau central et l'imposte supérieure sont tous deux vitrés et protégés d'une ferronnerie.

Si la porte actuelle ne présente pas un intérêt patrimonial particulier, la CRMS encourage pourtant le maître de l'ouvrage à renoncer au modèle de porte proposé (Vendôme) totalement inadéquat. En effet, ce modèle standard retenu, sorti du catalogue Lapeyre, présente des dimensions qui ne correspondent pas à celles de la porte à remplacer. Ainsi, les proportions de l'imposte seront complètement modifiées et ne correspondront plus à l'échelle de l'entrée. Par conséquent, la CRMS recommande la fabrication d'un modèle (en bois) sur mesure, qui reprenne la composition de la porte actuelle (divisions, proportions, etc.).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme Fr. Cordier).

J. DEGRYSE  
Président